



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'ARYKA DU 06 JUILLET 2025

<b>Etaient présents :</b>	<b>Était excusé :</b>
Cf. liste de présence en annexe.	0

### **Ordre du jour :**

1. INFORMATIONS
2. LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE JUIN 2025
3. EXPOSE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION ET DE RECOUVREMENT DE L'ARYKA
4. LECTURE ET EXPLICATION DES TEXTES RELATIFS AUX PRESTATIONS DU CSA (titre V : article 7)
5. ESPACE MUDESY
6. DIVERS

**Lieu** : Yopougon Niangon Texaco, Maquis "Bananier"

Après les échanges des civilités, les membres observent une (1) minute de silence à la mémoire de Mme KANGA AFFOUE ANTOINETTE, membre de l'ARYKA et les autres disparus. La réunion débute à 11h10' par les remerciements du Président KANGA MICHEL pour la présence massive des membres.

### **1. INFORMATIONS**

#### **❖ Evènements malheureux**

##### **\* Décès :**

- M. KOUASSI KOUADIO RENE, beau-père de Mme MANGOYA YOLANDE, décès survenu le 20 juin 2025 au CHU de Treichville ; une veillée funèbre est prévue pour le 19 juillet 2025 à Koumassi (camps commando). La levée de corps, le 25 juillet 2025 suivie de l'inhumation à Konan Kokorekro dans le département de Toumodi.
- Mme KANGA AFFOUE ANTOINETTE, décès survenu le 25 juin 2025 au CHU de Cocody. Le corps a été transféré à la morgue de Bocanda le 26 juin 2025. La levée est prévue pour le vendredi 01 Août 2025 à la morgue de Bocanda et l'inhumation le 02 Août 2025 au cimetière de Yapi Kouamékro.
- Mme KONAN ADJOUA ALIDA FERNANDE, fille de Mme KANGA MADELEINE, survenu le 01 juillet 2025 à Port-Bouet, inhumée le 02 juillet 2025 au cimetière Yopougon.



## ❖ Cas de maladie

- Accident de circulation du fils de Mme EHOUSSOU VIVIANNE, victime d'une fracture d'un membre supérieur, il est actuellement en phase de rétablissement.
- Accident de circulation de M. KONAN DONGO PASCAL suite à une défaillance des freins du véhicule. Il a subi des blessures à l'épaule, à la tête et à l'oreille. Il a été libéré le 05 juillet 2025 à 15h du CHU de Cocody.

## ❖ Evènements heureux

- Mariage de M. LOKOSSUE MARC à Abobo.  
  
Projet de mariage civil entre M. JONFIA KOUASSI YVES et Mme N'ZI ADJOUA STEPHANIE (petite sœur de M. N'ZI JUSTE CLAIRE), le 23 Août 2025 à Gonzagueville (terre rouge).
- Accouchement par césarienne de l'épouse du Secrétaire Général Adjoint M. N'DRI KONAN SYLVESTRE d'une fille le 18 juin 2025.

## ❖ Les assistances

### Les membres assistés

- Mme DJE N'DA AFFOUE BEATRICE et M. DJE SIMON PIERRE, décès de leur père (ARYKA et CSA).
- Mme SIALLOU AYA MARIE, décès de sa mère (ARYKA)

### Les membres à assister

- La famille de Mme KANGA AFFOUE ANTOINETTE (ARYKA)
- M. AERO AKAFFOU pour son mariage.
- M. LOKOSSUE KOUADIO MARC pour son mariage.

NB : Le Vice-Président M. N'GOH GILBERT précise que, sauf pour les cas majeurs, toutes les assistances se font aux réunions.

- **Cas particulier** : Suite à l'unification des différents comptes bancaires de l'ARYKA pour un meilleur suivi, le Président de l'ARYKA sollicite la compréhension et l'indulgence de tous les membres concernant les assistances. Cela vise à éviter des retraits répétés sur le compte pour les assistances. Aussi, il présente ses excuses aux membres dont les assistances ont connu un retard. Enfin, il fait savoir à l'assemblée que, pour les cas des décès de Mars 2025 à Juin 2025, les prestations s'élèvent à la somme de "un million quatre cent quarante (1.440.000) mille francs" (ARYKA & CSA).



## **CELEBRATION DE L'EXCELLENCE (N' ZRAMA 2025)**

Mme ROSA KOUAME, responsable de la CCEL (Commission Culture Excellence et Loisirs) informe l'assemblée de la réactivation du prix de l'excellence à travers l'organisation d'une cérémonie de récompense dédiée aux bacheliers de l'année 2025. Cette cérémonie se tiendra le 03 Août 2025 à Jacquerville. Un formulaire d'inscription est disponible sur les différentes plateformes de l'ARYKA, à remplir par le bachelier.

L'objectif de cette initiative est de valoriser les jeunes méritants issus des familles des membres mais également de susciter leurs intérêts pour les activités de l'ARYKA et de lutter contre l'absentéisme des jeunes lors des réunions mensuelles.

Les conditions d'inscription sont :

- Etre bachelier de l'année 2025
- Avoir un parent membre de l'ARYKA
- Résider à Abidjan.

Les récompenses seront dévoilées le jour de la cérémonie.

Le budget de cette cérémonie sera imputé à l'ARYKA.

Certains membres ont exprimé leurs inquiétudes, notamment sur le fait que seuls les bacheliers soient pris en compte pour cette cérémonie, excluant ainsi les admis à d'autres examens, et se demandent également comment se rendre à Jacquerville pour l'évènement.

Le Président de l'ARYKA précise que la réactivation de cette initiative est limitée aux bacheliers de l'année 2025 car c'est ce que l'ARYKA peut se permettre, vu les dépenses effectuées cette année. Il exprime l'espoir qu'à l'avenir, les moyens permettront d'inclure d'autres catégories d'élèves méritants.

M. N'ZI JUSTE-CLAIRE propose d'élargir les inscriptions à tous les bacheliers du village, afin de garantir une plus large participation.

Le président KANGA MICHEL propose le report de la réunion et la sortie du 03 Août 2025 à Jacquerville à une date ultérieure.

Proposition soutenue par le Conseiller, M.ALLALI LEOPOLD. A sa suite, M. DJE TOUSSAINT propose la date du 10 Août 2025. Quant à M. SIALLOU SIMEON, il propose le mois de septembre 2025. Après un tour de table, le Président opte pour la date du 10 Août 2025 pour la réunion de L'ARYKA et aussi la cérémonie de récompense dans la commune d'Abobo. Cette réunion est organisée par M. ASSALE KROU.

## **2. LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE JUIN 2025**

Le compte rendu lu par le Secrétaire Général Adjoint SYLVESTRE KONAN. Il est adopté par acclamations sous réserve de quelques corrections, notamment :



- Page 2 : Lecture et explications des textes **portant** et non portants (portant ne prend pas S).
- Page 2 : M. KOUAKOUSSUI MARTIN Traduit et non traduire.
- Page 4 : Pas (**M. NIAMIEN JULES en signe de remerciement**) mais plutôt au (**Nom de la famille N'GOH**), M. NIAMIEN JULES est juste l'intermédiaire.
- Page 2 : pas Mme MANGOUA NADEGE mais plutôt MANGOUA NADEGE épouse GBOCHO ou Madame GBOCHO née MANGOUA NADEGE.
- Page 3 : Le prix MANGOUA THERESE est attribué à la meilleure élève **fil**le du village.

### 3. EXPOSE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION ET DE RECOUVREMENT DE L'ARYKA

Le Vice-Président N'GOH GILBERT remercie l'assemblée pour la forte mobilisation à cette réunion, ainsi que les anciens pour leur implication.

Il informe les membres que la politique de mobilisation va connaître un renforcement, notamment par la création d'un COMITE DE GESTION. Ce comité aura pour mission de passer des appels téléphoniques, transférer des messages (SMS et sur les réseaux sociaux) pour faire passer les différentes informations de l'association. Aussi, le retour de certaines anciennes méthodes, dont des visites chez les membres, qui attireraient plus de monde aux réunions de l'ARYKA. Il est revenu sur une situation pas trop reluisante. En effet, La réunion de ce jour est attribué à M. N'GBANI KOFFI, chose qu'il accepte au départ, malheureusement, à la date prévue pour la confirmation, il se désiste et demande le report de cette réunion en septembre 2025. Le Président KANGA MICHEL rassure l'assemblée que des mesures idoines seront prises pour éviter ces genres d'incidents.

M. N'GOH GILBERT annonce aux membres de nouvelles réformes au niveau des cotisations. La trésorerie se chargera d'appeler chaque membre pour le rappel de ses cotisations, ainsi que ceux qui ne viennent plus aux réunions afin de connaître la raison de leur absence.

### 4. LECTURE ET EXPLICATION DES TEXTES RELATIFS AUX PRESTATIONS DU CSA (TITRE V : Article 7)

Le Secrétaire Général N'DRI SYLVESTRE fait la lecture concernant les prestations du CSA. Elle est traduite en langue baoulé par M. KOUAKOUSSUI MARTIN pour une meilleure compréhension des membres. Après la lecture, le conseiller du Président de l'ARYKA, M. ALLALI LEOPOLD suggère quelques clarifications concernant les prestations :

- Enfant : quarante mille (40.000) FCFA pour les deux (02) parents **membres** (rajouter le mot **membre**).
- Conjoint(e) : celui/celle **légalement marié à la mairie** ou **uniquement par la dot** ?



- Les ayants droits : conjoint(e), père et mère, il y a un décalage sur les montants des rajouts progressifs :

Ligne 1 : 100.000 frcfa.

Ligne 2 : 150.000 frcfa un rajout de 50.000 frcfa.

Ligne 3 : 175.000 frcfa un rajout de 25.000 frcfa.

Ligne 4 : 200.000 frcfa un rajout de 25.000 frcfa

Ligne 5 : 250.000 frcfa un rajout de 50.000 frcfa.

Ligne 6 : 300.000 frcfa un rajout de 50.000 frcfa

Le Conseiller ALLALI LEOPOLD souhaite des éclaircissements sur le décalage entre les prestations afin d'éviter des confusions.

M. NIAMIEN JULES tient à rappeler à chacun l'importance d'informer les personnes qu'ils ont choisies comme ascendants. Cependant, il demande aux membres de s'approcher auprès des responsables du CSA pour la vérification de leur statut.

Mme KOUAME ADJOUA DENISE demande aux membres ayant déjà reçu des prestations du CSA suite au décès de leurs parents, de s'assurer que la personne désignée en remplacement de leur parent n'a pas d'enfants déjà inscrits au CSA. Cette précaution vise à éviter toute réduction du montant des prestations versées aux enfants du nouveau parent en cas de décès de ce dernier.

Le Président rassure les membres que ce point sera débattu lors d'une réunion et adopté à lors dans une Assemblée Générale.

## 5. ESPACE MUDESY

Le Vice-Président de la MUDESY, M. KOUAKOUSSUI MARTIN prenant la parole, insiste sur l'importance de la MUDESY. Il exhorte tous les membres à se mettre à jour de leurs différentes cotisations. Enfin, au nom du Président de la MUDESY, il annonce la 5<sup>e</sup> édition du tournoi dédié à feu M. KOUASSI NOEL. Sur ce point M. N'GOH GILBERT donne plus de précisions. A savoir :

- Vendredi 15 Août 2025 : La 1<sup>ère</sup> journée (la cérémonie d'hommage) : Une veillée de prière au domicile du défunt en présence de toutes les communautés.
- Samedi 16 Août 2025 : 2<sup>e</sup> journée : A partir de 14h30 min, la finale du tournoi doté du trophée M. KOUASSI NOEL.

Pour rappel, lors de l'édition précédente, la finale a opposé le village Dawakro 2 et Yapi Kouamékro. Dawakro 2 a remporté le trophée.

- Dimanche 17 Août 2025 : 3<sup>e</sup> et dernière journée : Une messe d'action de grâce à l'Eglise St Paul du village.



Le Conseiller ALLALI LEOPOLD expose le problème en vue d'obtenir une suite concernant le litige foncier entre Konan Elèkro et Yapi Kouamékro, toutefois M. KOUAKOUSSUI MARTIN suggère de faire appel à M. KOUAME GABRIEL pour de amples informations.

Suite au décès de Mme KANGAH AFFOUE ANTOINETTE, un cahier de condoléances de contribution volontaire est ouvert pour la circonstance. Ce cahier est en possession de Mme KOUAME ADJOUA DENISE.

Le Conseiller ALLALI LEOPOLD exprime sa préoccupation concernant la procédure d'ouverture d'un cahier de condoléances au niveau de l'ARYKA en cas de décès. Pour lui, ce cahier est normalement réservé aux non membres. Or Mme KANGA ANTOINETTE est membre de l'ARYKA. Il souhaite donc obtenir des éclaircissements. Il se pose la question de savoir : Dans quel cas l'association ouvre un cahier lors du décès ? Lorsque la personne est membre de l'ARYKA ou pas ?

M. KOUAKOUSSUI MARTIN répond tout simplement que, lorsqu'une personne originaire du village décède à Abidjan, un cahier de condoléances est ouvert pour la circonstance, qu'elle soit membre de l'ARYKA ou pas. Il justifie ses propos en se référant aux personnes qui, pour des contraintes, ne pourront pas effectuer le déplacement au village lors des obsèques. Cette initiative vise à mobiliser un soutien financier de la part de la communauté tout en signifiant que c'est un soutien volontaire. Les fonds récoltés sont gérés par l'ARYKA et ensuite remis à la famille endeuillée pour soutenir les obsèques. Le Président KANGAH MICHEL souhaite que cette question de cahier de condoléances soit de nouveau discutée lors d'une réunion.

## 6. DIVERS

Le Secrétaire Général de l'ARYKA et 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'association des jeunes, M. N'DRI JOCELIN, au nom du Président de l'association des jeunes M. KOUASSI KONAN Rymard, informe l'assemblée du lancement du tournoi de football pour les vacances au village. Il débute ce dimanche 06 juillet 2025. La finale est prévue pour le mois de septembre 2025. A cet effet, il invite chacun à apporter son soutien, qu'il soit financier ou matériel, afin d'assurer la réussite de cette activité.

Quelques membres dont : Mme KOUAME ADJOUA DENISE, Messieurs SIALLOU SIMEON et KOUAKOUSSUI MARTIN se rendent au domicile de notre regrettée KANGA ANTOINETTE après cette réunion pour une rencontre avec ses enfants en vue de connaître la démarche qu'ils envisagent pour les funérailles de leur mère. Une réunion avec les membres de son église est prévue pour le mercredi 09 juillet 2025 à 16h.

M. KOFFI YAO JEAN-CLAUDE, au nom de la famille KOKO DJE (DJE SIMON PIERRE et sa sœur N'DA AFFOUE), offre deux (2) bouteilles de vin valpierre, trois (3) bouteilles de bière 66 et deux (2) bouteilles de sucrerie en guise de remerciement à l'ARYKA pour le soutien lors du rappel à Dieu leur père M. KOKO DJE.



M. KOUAKOUSSUI MARTIN remercie tous les enfants de Yapi Kouamékro pour leur soutien lors du rappel à Dieu de Mme KONAN ADJOUA ALIDA. Dans le même volet, au nom de Mme SIALLOU AYA MARIE, il offre deux (2) bouteilles de vin valpierre et deux (2) bouteilles de bière 66 en guise de remerciement à l'ARYKA pour le soutien lors du rappel à Dieu de sa mère.

Prochaine réunion : Dimanche 10 Août 2025 à Abobo. (Le lieu sera précisé ultérieurement)

Responsable : M. KROU ASSALE AURELIEN.

Après un rappel détaillé des différents points à l'ordre du jour par le Président KANGA MICHEL, la réunion prend fin à 13h58'.

### **POINT DE LA CAISSE**

<b><u>Recettes en FCFA</u></b>	<b><u>Dépenses en FCFA</u></b>
<b>361.100</b>	<b>162.600</b>

***Fait à Abidjan, le 06 Juillet 2025***

**Secrétaire Générale**

**Olive KONAN**



Association des Ressortissants  
de Yapi-Kouamékro à Abidjan